# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELL

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-023

du 22 novembre 2021

n°023

page 1/2

### **EXTRAIT:**

# GRAND CHÂTELLERAULT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

#### Nombre de membres en exercice : 81

Présents (57): JM. AURIAULT, A. PICHON, F.LE MEUR (suppléante de J. ROY), B. BIET, B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, J-P.MAISY (suppléant de L. ROY), J-P. ABELIN, M. LAVRARD, E. AZIHARI, T. BAUDIN, J. MARECOT, J. MELQUIOND, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, M. DROIN, A-F. BOURAT, H. PREHER, A. MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, P. CANTINOLLE, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, H. MATTARD, M. FAVREAU, N. MARQUES-NAULEAU, B. de COURREGES, Y. TARTARIN, A.GEORGES (suppléant de P. GUÉNAIRE), H. COLIN, I. RABUSSIER, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, C. MICHAUD, C. PIAULET, V. LEAU, F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, M. CHAINEAU, C. PEPIN, D. CHAINE, P. POUPIN, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

Pouvoirs (8):,G. PRINCET donne pouvoir à E.AZIHARI E. PHLIPPONNEAU donne pouvoir à E.AZIHARI S. RAYNAUD donne pouvoir à A-F. BOURAT L. RABUSSIER donne pouvoir à A-F. BOURAT Y. ERGUL donne pouvoir à J-P. ABELIN J-M. MEUNIER donne pouvoir à J-P. ABELIN C. CIBERT donne pouvoir à T.BAUDIN P. AZILE donne pouvoir à T.BAUDIN

Excusés (16): M. GODET, M. LATUS, P. ROCHER, V. DESIRE, L. DUFFAULT, S. CHAPUT, F. SCHMITT, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, F. PIERRON, F. MERCHADOU, P. BIGOT, A. NOEL, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

## **RAPPORTEUR: Monsieur Lucien JUGE**

OBJET : Remboursement - Délégation de Service Public pour l'exploitation du camping\* et de la base de loisirs de Crémault à Bonneuil-Matours - Année 2021

La communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dispose, à Bonneuil Matours. d'un camping\* et d'une base de loisirs sur le site du parc de Crémault. Cet équipement ouvre chaque année ses portes au public de mai à septembre.

Une procédure de consultation a été lancée en novembre 2020 pour la DSP 2021-2023.

En mars 2021 la délégation de service public a été attribuée à M. Aurélien FOURMY et à Mme Magalie ROINARD gérants de la SAS O'SOFA.

Le montant de la redevance fixée est de 12 000 €.

Pour la saison touristique 2021 la SAS O'SOFA a dû faire face à des charges indues d'entretien des espaces verts. Il convient de rembourser ces charges.

Il est proposé au conseil communautaire de rembourser la SAS O'SOFA d'un montant de 2 000 €, correspondant à l'entretien paysager d'une zone de loisirs habituellement entretenue par l'agglomération de Grand Châtellerault, indûment pris en charge, cette année, par l'exploitant.

\* \* \* \* \*

VU 3.III.9 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la gestion des équipements touristiques,

Envoyé en préfecture le 23/11/2021

Reçu en préfecture le 23/11/2021

510

### ID: 086-248600413-20211122-CC\_20211122\_023-DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

## Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20211122-023

du 22 novembre 2021

n°023

page 2/2

VU l'article L 3126-1 du Code de la Commande Publique relatif à la passation de certains contrats de concession.

VU la délibération n°26 du conseil communautaire du 16 novembre 2020 portant sur le lancement de la procédure de DSP pour l'exploitation du site de Crémault,

VU le rapport de la CAO DSP du 26 janvier 2021,

VU l'avis de la commission consultative des services publics du 13 octobre 2020,

VU la délibération n°10 du 15 mars 2021, portant sur l'attribution de la DSP à Aurélien FOURMY et Magalie ROINARD,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide de rembourser le montant de 2 000 € à la SAS O'SOFA pour l'année 2021.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation, La directrice des affaires institutionnelles et juridiques

Céline NICOUD